



Droit de visite et d hébergement pour un un père séparé

Par **Magic29**, le **23/04/2022** à **05:13**

Bonjour

Je me suis séparée du papa à 8 semaines de grossesse.

Aujourd'hui enceinte de 6mois ce dernier souhaite exercer son autorité parentale.

Quels sont ses droits de visite et de de garde sur "notre" bébé, a partir de quel âge peut il l héberger à son domicile ?

Quelle est le pourcentage de salaire doit il donner pour la pension alimentaire ?

Doit il avoir d autres frais pour l enfant?

Merci d avance pour votre réponse.

Par **youris**, le **23/04/2022** à **10:07**

bonjour,

soit vous vous mettez d'accord sur les droits de visite et d'hébergement et la pension alimentaire, soit vous saisissez le juge aux affaires familiales.

le père peut reconnaître l'enfant avant sa naissance.

salutations

Par **Magic29**, le **23/04/2022** à **10:48**

D accord je vous remercie de votre réponse.

Nous allons saisir le jaf mais quelle va être sa réponse et sous quelles conditions aurait il accès à l hébergement de l enfant.?

Par **youris**, le **23/04/2022** à **10:54**

il est impossible de prédire la décision du JAF qui prendra en considération l'intérêt de l'enfant et la situation des 2 parents.